



CTL du 17 octobre 2013 - Compte rendu

Ordre du jour :

1. Approbation PV des séances du 1/3/2013 et 24/5/2013
2. Création du service Facturier Intérieur
3. Présentation du rapport annuel pour 2012
4. Présentation du bilan social pour 2012
5. Présentation du bilan et plan de formation professionnelle
6. Bilan de l'évaluation 2013
7. Questions diverses

En préambule, le Directeur par intérim a précisé que le nouveau Directeur Régional, Hervé LE FLOC'H-LOUBOUTIN, prendra ses fonctions le 28/10 et qu'il rencontrera rapidement les organisations syndicales.

La CGT a présenté la déclaration liminaire annexée pour dénoncer l'austérité et ses conséquences. En réponse aux observations du Président la CGT a précisé quelques propositions visant à combattre cette politique néfaste pour l'économie de notre pays.

CREATION DU SERVICE FACTURIER INTERIEUR

Le ministère de l'Intérieur a décidé de régionaliser le traitement de ses dépenses et de passer en service facturier. La Direction Générale des Finances Publiques a décidé que ce passage se ferait en 2 étapes : la moitié de la France au 1/1/2014 et l'autre au 1/1/2015, la région Rhône-Alpes faisant partie du premier groupe.

Ceci va se traduire par la création d'un service spécifique au sein de la DRFIP du Rhône au 1/1/2014. Son effectif sera de 9 personnes dont 2 détachées par le Ministère de l'Intérieur.

A ce stade, les OS n'ont pu obtenir des réponses précises notamment quant :

- au surplus de charges engendré : aucun chiffrage des charges actuelles (dépenses payées par le service de la dépense dans plusieurs départements de la Région) et évaluation des charges attendues dans le nouveau service de la DRFIP du Rhône.
- contribution en emplois des autres départements de la région concernés (sans doute à la marge).
- conditions d'installation des personnels, le dossier n'ayant pas encore été présenté au CHS.

Pour ces raisons, la CGT a décidé de voter contre cette création.

Vote des OS : Contre : 6 (CGT, CFDT, FO)

Abstentions : 3 (Solidaires)

C'est donc adopté !

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL POUR 2012

M RIVARD rappelle que ce document est destiné à un usage interne.

La CGT a relevé quelques points techniques notamment la grande disparité entre services qui n'apparaît pas à la lecture du chiffre brut de recouvrement des créances de contrôle fiscal.

Elle a souligné que les déclarations d'intention sur la promotion du civisme fiscal et sur un service public au meilleur coût faisaient partie des « banalités » couramment entendues sans que les moyens pour y parvenir soient alloués, bien au contraire.

PRESENTATION DU BILAN ET PLAN DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Au delà des chiffres, les syndicats ont souligné les difficultés encore rencontrées par certains stagiaires pour pouvoir participer aux formations dans le champ de leur activité professionnelle.

M RIVARD a admis qu'en dehors d'un refus ponctuel, ceci n'est pas acceptable et annoncé qu'il allait faire un message aux chefs de service.

Nous avons aussi relevé que le taux de connaissance des objectifs des formations (en retrait par rapport aux autres réponses aux questionnaires d'évaluation) par les stagiaires justifie qu'on s'interroge, et ce malgré les efforts affichés par la Division de la Formation Professionnelle sur ce point.

BILAN DE L'EVALUATION 2013

Pour cette première année d'évaluation sans note chiffrée et avec une harmonisation entre filières, le quota d'agents bonifiés est passé de 50% à 70 %.

20% des bénéficiaires ont obtenu une réduction de 2 mois et 50 % une réduction d'1 mois.

Ont été formulés :

40 recours hiérarchiques soit 8 A, 26 B et 6 C

22 recours devant la CAPL (obligatoirement précédés d'un recours hiérarchique , préalable à toute saisine de la CAPL), soit 3 A, 14 B et 5 C.

1 recours devant la CAPN à ce jour

S'agissant des refus d'entretien : 39 pour la cat A, 43 pour la cat B et 43 pour la cat C.

QUESTIONS DIVERSES

- **CAE, REOUVERTURE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF RIL :** Depuis juillet, la date de mise ne service de la salle provisoire est régulièrement repoussée. Le seul engagement ferme sur le calendrier de la part de la **Direction Départementale des Territoires** qui pilote l'opération, est une ouverture le 4 novembre. La réception des travaux (le 15 octobre) n'a pas permis de valider la réouverture immédiate. Il est envisagé une reprise progressive avec une « offre réduite » vers le 23 novembre et des repas « chaud » à partir du 28 novembre. La CGT estime que les agents ont largement été pénalisés et qu'ils doivent pouvoir accéder au Ril dès que possible.

Aux questions sur le fonctionnement de la salle de restaurant provisoire posées en particulier par la CGT en CHS Part Dieu, il apparaît que les directions ont été dans l'incapacité de se concerter et de mettre en œuvre les différents points discutés (information des agents, mesures d'organisation des flux avec une salle de 400 places, dispositions diverses de sécurité, ...). La DRFiP s'est engagée dans l'urgence à corriger les points concernant la sécurité et reconnaît les difficultés, apparemment insurmontable à échanger avec les autres directions.

- **CFP VAULX EN VELIN :**

1 - Lors de la CAPL (cat. B) de mutation, le classement au mouvement spécifique a été demandé pour le CFP de Vaulx en Velin. La CAPN du 10 et 11 octobre a rejeté cette demande qui permet une possibilité supplémentaire de mouvement pour réduire les vacances structurelles des postes. Les conditions requises excluent systématiquement les postes situés en grande zone urbaine. Nous savons tous qu'il existe des services en difficulté du fait des conditions d'exercice des missions. Pour la CGT, un poste spécifique doit présenter une réelle vacance d'emploi structurelle qui se manifeste par une répétition de refus d'affectation. C'est hélas le cas pour Vaulx en Velin !

2 – Horaires d'ouverture au public : compte tenu des difficultés quotidiennes croissantes liées à la réception du public, les agents ont légitimement demandé à ce que les heures d'ouvertures soient identiques à celle sur futur SIP de Lyon Est (pose méridienne de 1h30). Les tensions très fortes

sur les effectifs et le temps de traitement des personnes présentes à l'accueil à la fermeture de 12h ont pour effets de ne pas permettre entre autre la prise de repas dans de bonnes conditions (souvent moins de 30mn de libre avant la réouverture). Nous avons rappelé que lorsque le pause repas est inférieur à 45mn il devrait être compté en temps de travail. Réponse de M. Rivard : Vaulx n'est pas le seul poste dans cette situation ! Il ne souhaite pas se prononcer uniquement ce poste, ni empiéter sur les questions de fond qui relèvent des choix du Directeur Régional. En revanche M. Rivard s'engage à lui porter cette question dès son arrivée. Il doit prendre ses fonctions le 28 octobre et devra choisir ses priorités. Il a déjà manifesté sa volonté de rencontrer rapidement les OS du département. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce dossier.

- **Chauffage** : le chauffage des locaux est autorisé par la Direction depuis le 14/10. A la date du CTL, il restait à régler la situation de plusieurs sites (HDF, Villefranche-Riottier, Vaugneray, Vivier Merle, CAE dont l'évolution de la température est sous surveillance étant donné les événements récents relatifs à la chaleur excessive). M RIVARD a indiqué que selon toute vraisemblance la consommation de fluides serait supérieure de 200 000 € à celle de l'an dernier, ce à quoi les OS ont rétorqué que les agents ne pouvaient faire les frais des réductions budgétaires.

- **Postes de travail informatiques destinés aux téléprocédures dans les SIE** : Le Directeur Général vient d'annoncer dans une note du 7 octobre, la mise à disposition dans les accueils des SIE d'un poste informatique « en libre service » destiné à permettre aux entreprises non équipée de pouvoir se connecter aux services en ligne de la DGFIP (obligatoire à partir de 80 000 € au lieu de 230 000 € de chiffre d'affaires). Pour ce faire, l'accès permettra également de créer une adresse de messagerie auprès des différents fournisseurs. Le matériel sera déployé sur la nouvelle dotation d'ordinateur la DGFIP (650 à la DRFIP). Il indique également que deux agents par service seront chargés d'assister les redevables.

Chaque service étant laissé à lui même pour s'organiser, nous avons par conséquent demandé plusieurs mesures : premièrement que l'organisation sur les aménagements matériels à venir soit planifiée et présentée en détail, y compris au CHS-CT, ensuite qu'une réflexion soit organisée sur le rôle des agents avec toutes les consignes requises afin de rédiger une fiche de procédure qui devra également nous être communiquée. L'assistance sur l'usage des services en ligne et une formation à l'outil informatique, à internet et à la messagerie ne sont pas des activités identiques. Ces dernières sont largement en dehors du champ de compétence des agents de la DGFIP, même si au cas particulier un certain nombre d'entre eux est à l'aise avec les nouvelles technologies. En tous état de cause, en plus de la rédaction obligatoire d'une fiche de poste, une formation préalable est indispensable. La CGT sera particulièrement exigeante sur ce dossier, qui sera abordé dès notre première rencontre avec le nouveau directeur régional. Cela relève plus de l'affichage et de la communication du DG que d'une évolution réfléchie, organisée et adaptée. Ce n'est pas la peine de nous parler de conditions de travail, des RPS et de la prévention de risques, si au final c'est pour mépriser les agents et dégrader encore leurs conditions de travail. NON à l'arbitraire, la CGT appelle tous les agents des SIE à refuser de participer à cette organisation.

- **Réunion des agents des PCE (pôles contrôle expertise)** : un besoin ayant été exprimé par les agents de ces pôles qui se disent « isolés », M LIEVREMONT va étudier la demande.

- **Délais de route pour se rendre à l'ENFIP pour les agents en poste à Lyon** : si M RIVARD se dit prêt à régler des situations particulières, il n'est pas favorable à créer un délai de route spécifique pour le fort ST Jean. Nous invitons les agents qui auraient un problème de ce type à nous contacter.

- **Lyon Métropole** : Les réorganisations administratives liées à la création de Lyon Métropole vont impacter les services Lyon Municipale, Grand Lyon et de la paierie départementale. La mise en place est prévue au 1^{er} janvier 2015. La question immobilière n'est pas tranchée ; plusieurs hypothèses seront présentées au nouveau DRFIP. La direction envisage de demander l'avis du CTL sur ce projet en avril ou mai 2015. A ce jour rien de concret n'a été présenté.

Lyon, le 31 octobre 2013